

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 JANVIER 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-01 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, ses articles ses articles L.131-8 à L.131-17, et notamment son article L.131-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE :

de proposer que Monsieur Philippe MARTIN soit nommé président du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité par décret en Conseil des ministres.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL